




PARIS RESPIRE

Quartier du Marais



À partir du 14 mai, Paris Respire évolue dans le Marais !

Paris Respire évolue dans le Marais. Le secteur est étendu et la position des points d'accès est modifiée pour s'adapter au nouveau plan de circulation. Cette augmentation de 45% du périmètre à coûts constants constitue un **bénéfice supplémentaire de réduction de la circulation automobile de transit**, de la pollution de l'air et des nuisances sonores dans le centre de Paris, dont pourront profiter avant tout les piétons.

À partir du 14 mai, les piétons et cyclistes peuvent profiter de nouveaux espaces réservés dans le Marais, les dimanches de 10h à 19h30 en été et de 10h à 18h le reste de l'année. Cette extension **n'a aucun impact sur l'accès des résidents**. La desserte locale (résidents, livraison, transports en commun, taxis, véhicules de secours et d'intérêt général) pourra continuer à accéder à la zone par les barrages filtrants. 

 Tous les dimanches
(sauf le 1^{er} dimanche de chaque mois)

10h - 18h d'octobre à mars

10h - 19h30 d'avril à septembre



Tous les quartiers de Paris Respire sur www.paris.fr/parisrespire